



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/432
26 mai 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 26 MAI 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA GÉORGIE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Permettez-moi une fois de plus de signaler à votre attention les événements tragiques récemment survenus dans la région de Gali, en Abkhazie (Géorgie).

Les accords de paix conclus à ce jour et les décisions prises par le Conseil de sécurité et par d'autres organisations internationales et régionales ont été pratiquement réduits à néant.

Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies dans l'espoir d'accélérer les négociations de paix grâce au processus de Genève et de renforcer le système de surveillance sur le terrain s'en trouvent compromis.

Tous ces efforts se sont heurtés à une force bien organisée qui s'était employée minutieusement à préparer le terrain de la déstabilisation.

Les opérations menées par les unités armées abkhazes sous prétexte de réprimer un banditisme supposé ont été suivies de meurtres impitoyables, de prises d'otages et de coups de main contre des civils innocents.

Les rapatriés n'ont pas eu d'autre choix que de se défendre par leurs propres moyens, ce qui a intensifié les affrontements.

L'impunité a été encore plus grande lorsque les observateurs des Nations Unies ont été contraints de réduire leurs activités.

En avril 1998, la situation dans la région de Gali est devenue particulièrement tendue. Les 19 et 20 mai 1998, des unités militaires abkhazes équipées d'armes lourdes et d'artillerie ont lancé des attaques généralisées contre les villages de la région, tuant des civils innocents et mettant le feu à des maisons qui avaient été remises en état avec l'aide des organisations humanitaires internationales.

Face à ces événements, le 22 mai 1998, s'est tenue à Tbilisi sous la présidence du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Liviu Bota, la réunion du Conseil de coordination au cours de laquelle les parties géorgienne et abkhaze ont signé un accord de cessez-le-feu.

Néanmoins, les 22 et 23 mai, la partie abkhaze a une fois de plus essayé d'introduire dans la région de Gali des unités armées fraîches et des armes lourdes. À ce moment-là, l'intervention des forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) a évité que la population géorgienne soit massacrée.

Le Gouvernement géorgien a fait tout ce qu'il pouvait et continue de faire tout ce qui est possible pour localiser le conflit.

Le 24 mai 1998, le Représentant spécial du Président de la Géorgie pour les questions touchant l'Abkhazie a rencontré M. Vladislav Ardzinba à Sukhumi. Cette rencontre a débouché sur le Protocole sur la cessation des opérations militaires.

En dépit des mesures prises le 24 mai 1998, les séparatistes abkhazes ont lancé une opération militaire de grande envergure dans la zone de sécurité en utilisant des lance-grenades, de l'artillerie et des armes lourdes et en prenant pour cibles les civils et leurs maisons.

Des centaines de civils auraient été tués et les villages de la région de Gali auraient été rasés. La reprise du nettoyage ethnique a déjà poussé des milliers de personnes à l'exode. Par la force des armes, les séparatistes ont réalisé leur projet : ils ont expulsé plus de 30 000 rapatriés, dont le retour avait été le fruit de l'action d'organisations internationales et de leur persévérance. Le processus de Genève est maintenant en panne, et le fonctionnement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) est remis en question.

Malgré les efforts déployés inlassablement par la communauté internationale, la situation s'est dégradée de façon catastrophique. Comme je l'ai déjà dit, la population géorgienne subit un nettoyage ethnique et les forces de maintien de la paix de la CEI n'ont pas été en mesure, jusqu'à présent, d'empêcher le carnage.

Les effets du nettoyage ethnique auraient été beaucoup plus graves encore si la population locale n'avait pas eu ses unités de protection, qui ont résisté aux attaquants et évité à la population d'être exterminée en masse.

Bien que les deux parties aient signé le Protocole sur la cessation des opérations militaires, qui devait entrer en vigueur le 26 mai 1998 à 6 heures, l'opération punitive n'a pas encore été interrompue. À notre avis, si on ne s'occupe pas des événements en cours avec le plus grand soin et la plus grande attention, ceux-ci risquent d'entraîner les conséquences les plus graves pour l'ensemble de la région du Caucase.

Il faut que la communauté internationale fasse clairement comprendre qu'elle ne tolérera pas l'assassinat de civils innocents et les violations caractérisées des droits de l'homme. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut que le Conseil de sécurité prenne d'urgence une décision concernant le retour des rapatriés expulsés récemment et l'assistance humanitaire à leur fournir.

Nous ne doutons pas que le moment soit venu de reconnaître que ce conflit risque de menacer la paix et la sécurité internationales, ce qui nous permettra s'agir selon les dispositions de la Charte des Nations Unies.

Je me permets de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Peter CHKHEIDZE
